



## Procès Verbal Conseil de Communauté Du 13 Février 2019

Le treize février deux mille dix-neuf, à 18h00, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à Salle Polyvalente Moulin Neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

### **Membres présents :**

Jean-Jacques MICHAU, Simone VERDIER, Rolland SANCHEZ, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Alain TOMELO, Marie-Françoise ALBAN, Grégory BALARD, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Jean BLAVIT, Alain BOULBES, Fabien CATALA, Christian CHAUBET, Francis CHAUVRY, Eric FLEURY, Pierre GARCIA, Jean HUILLET, Marie Christine JOLIBERT, Christian MASCARENCO, Serge MICHAU, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Arlette ROMERA, Alain SERVANT, Paul SOULA, Jean TRIGUERO, Jean-Pierre WIDMANN,

### **Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Nicole QUILLIEN à Fabien CATALA, Francis BONNET à Michel MORELL, Jacques ESCANDE à Marie Christine JOLIBERT, Monique LE MINEZ à Alain TOMELO

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU.

## **1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 05 décembre 2019**

***Le Procès verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 05 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité***

## **2. Intégration activités de l' EISE**

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 5 décembre dernier, il a exposé les difficultés que rencontre l'EISE. Depuis les choses ont évoluées.

Une convention de partenariat signée entre l'EISE et Ariège Assistance assurera la gestion du service infirmier.

Monsieur le Président propose de reprendre le Centre social et les autres activités de l'EISE via la modification des statuts

### ***Adopté à l'unanimité***

Ce Centre Social sera animé par un coordinateur. Il aura pour mission de coordonner l'ensemble des actions d'animation proposées et assurerait la mise e œuvre du projet social.

Il est décidé de créer un poste de catégorie B. Dans le cas où un agent statutaire ne serait pas trouvé, Monsieur le Président propose de recruter un agent contractuel.

### ***Adopté à l'unanimité***

Monsieur le Président explique qu'un Comité des Usagers est une entité de démocratie participative qui s'inscrit dans le fonctionnement du Centre Social. Ce n'est pas un lieu « politique », mais une instance consultative. Il permet aux usagers de s'exprimer, d'être écoutés, de faire des propositions pour améliorer les actions, les services proposés en lien avec les professionnels de la structure.

Le Comité d'Usagers suscite la participation et l'initiative des usagers, définit les besoins, participe à l'animation locale et aux prises de décisions concernant le Centre Social.

Le Comité des Usagers sera une instance de consultation et de coopération ayant pour vocation de réunir des usagers, des acteurs associatifs, éventuellement des salariés du Centre Social.

Monsieur le Président propose de créer un Comité des Usagers pour le Centre Social  
**Adopté à l'unanimité**

### **3. Modification des Statuts**

Monsieur le Président explique que les statuts de la Communauté de Communes doivent être modifiés pour intégrer les services gérés par l'EISE aujourd'hui. Les nouvelles compétences seraient donc (*en rouge les compétences rajoutées*) :

#### **❖ Action sociale d'intérêt communautaire :**

##### **Développement social**

- *Création et gestion d'un « Espace d'Initiatives Sociales et Economiques » dont les missions seront :*
  - *l'animation et le développement d'un Centre Social*
  - *le regroupement des permanences d'organismes sociaux et de d'insertion professionnelle*
  - *le développement de services aux personnes et d'ateliers de remobilisation à l'emploi*
  - *le soutien des initiatives économiques par le développement de la formation, l'aide à l'emploi et le développement d'activités économiques et sociales*
  - *le suivi des bénéficiaires du RSA pour le compte du Conseil Départemental de l'Ariège*
  - *la gestion du service du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) pour le compte du Conseil Départemental de l'Ariège*
  - *création et gestion d'un Relais Emploi Formation (REF)*
- *Mise en place de services pour les personnes âgées ou dépendantes : portage de repas à domicile,*
- *Création et gestion d'un chantier d'insertion*

##### **Petite enfance – Enfance – Jeunesse :**

- *Mise en place d'un relais assistante maternelle intercommunal*
- *Etude et coordination d'activités socio-éducatives pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse dans le cadre de contractualisations (contrat éducatif local, contrat enfance, contrat temps libre, contrat de territoire...)*
- *Mise en place et gestion des structures d'accueil petite enfance*
- *Création et gestion d'une crèche intercommunale installée dans un bâtiment aménagé à cet effet par la commune de Mirepoix. Le bâtiment sera mis à disposition à titre onéreux et cédé pour l'euro symbolique par la commune à la communauté d'ici à 2014.*
- *Définition d'une politique intercommunale en direction de l'enfance et de la jeunesse (0-25ans)*
- *Développement et mise en œuvre d'actions en direction de l'enfance et de la jeunesse*
- *Gestion des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) et garderies périscolaires et animation des pauses méridiennes*
- *Gestion des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)*
- *Création et gestion d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP)*
- *Création et gestion d'un Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)*
- *Création et gestion d'une Cyber Base*

**Création et gestion de maisons de services au public** et définition des obligations de service y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

**Adopté à l'unanimité**

### **4. Modification des statuts Accueil des gens du Voyage**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la loi N° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil, des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites, modifie la rédaction de la compétence obligatoire notamment pour les communautés de Communes

**La rédaction de cette compétence serait la suivante :**

- 4 ) Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs (accueil permanent) définis aux 1° et 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ».

Monsieur le Président rajoute que la commune de Rieucros a une petite aire d'accueil communale, qui de fait, reviendra à la communauté de Communes après le transfert de compétence. Il propose de passer une convention avec la commune lui confiant la poursuite de la gestion de cette aire d'accueil, une fois le transfert de compétence acté.

***Adopté à l'unanimité***

## **5. Création d'un poste pour la Tarification Incitative**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes met en place la tarification incitative. L'enquête de conteneurisation a commencé.

Pour suivre ce dossier, il est nécessaire de recruter un chargé de missions. Il aura la charge de la mise en œuvre de l'ensemble des étapes nécessaires à la mise en place du projet de tarification incitative.

Monsieur le Président propose de créer un poste de contractuel en CDD de 1 an renouvelable, à 35 h semaine.

***Adopté à l'unanimité***

## **6. Etudes pour le développement des Energies Renouvelables**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes envisage de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région et de l'Ademe avant le 15 février 2019 dans le cadre de l'aide à l'énergie pour une animation territoriale afin de soutenir les projets de développement des énergies renouvelables.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le SDE09 propose de financer et d'être maître d'ouvrage d'une étude sur les Communautés de Communes hors SCOT, portant sur le diagnostic de l'existant, la ressource et l'implantation d'énergies renouvelables sur le territoire et sur les potentiels, par communes de la communauté de Communes pour accueillir des Energies Renouvelables.

Deux Vice-présidents ont organisé une rencontre avec le SDE09. Leur offre est plus intéressante et elle est prise en charge par le SDE09.

***L'offre du SDE09 est adoptée à l'unanimité***

## **7. Fonds de concours Travaux de l'Ecole de la Bastide de Bousignac**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la compétence Enfance Jeunesse, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix utilise des bâtiments des communes. Quand celles-ci réalisent des travaux, la communauté participe aux frais engagés au prorata de l'occupation des locaux.

Monsieur le Président propose dans ce cadre le versement de 4 898,41 € à la commune de La Bastide de Bousignac pour les travaux réalisés à l'école primaire.

***Adopté à l'unanimité***

## **8. Convention avec l'Association Tourisme Culture et Patrimoine en Pyrénées Cathares pour l'Office de Tourisme de Mirepoix**

**Messieurs Henri Barrou, Fabien Catala et Jean Huillet sortent de la salle**

Monsieur le Président propose de renouveler la convention d'objectif avec l'Office de Tourisme de Mirepoix avec une première annexe financière stipulant le versement de 60% de la subvention 2018 qui était de 115 000 €.

Il propose également de verser un acompte de la taxe de séjour sur le montant du prévisionnel et demande l'autorisation de signer la convention

**Adopté à l'unanimité**

## **9. Convention avec l'Association Tourisme Culture et Patrimoine en Pyrénées Cathares pour l'inventaire conduit par le PAH**

Monsieur le Président rappelle qu'une convention cadre et une convention financière entre la Région, la CCPO et la CCPM ont été signées pour la conduite de l'inventaire du Patrimoine du Pays Pyrénées Cathares couvrant les années 2017-2018-2019, précisant le montant de la prise en charge l'opération (30 000 € sur 3 ans pour la CCPM, soit 10 000 €/an).

Le Pays d'Art et d'Histoire réalise cet inventaire. Il convient de signer une convention avec la structure gestionnaire, l'Association Tourisme, Culture et Patrimoine en Pyrénées Cathares, pour reverser les sommes perçues de la Région.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer cette convention.

**Adopté à l'unanimité**

## **10. Convention avec le SBGH pour un prêt de bureau**

**Messieurs Henri Barrou, Fabien Catala et Jean Huillet reviennent dans la salle  
Monsieur Christian Cibiel sort de la salle**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a recruté à temps partiel un animateur pour la Charte Forestière Intercommunale via une mise à disposition du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Actuellement en manque de bureau disponible, la Communauté de Communes a demandé au Syndicat du Bassin Grand Hers la possibilité d'utiliser un bureau.

Monsieur le Président propose de passer une convention de mise à disposition de locaux avec le SBGH et demande l'autorisation de la signer.

**Adopté à l'unanimité**

## **11. Périmètres Délimités des Abords**

**Monsieur Christian Cibiel revient dans la salle**

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 05 décembre dernier, il avait été donné un avis favorable à l'engagement de trois communes pour une étude préalable à la création de Périmètres Délimités des Abords, par délibération 2018-108. Depuis deux autres communes souhaitent s'engager dans cette même étude. Il s'agit de Lérans et de St Félix de Tournefort.

Monsieur le Président propose d'intégrer ces deux nouvelles communes à l'étude préalable à la création d'un Périmètre Délimité des Abords, approuvée par délibération 2018-108

**Adopté à l'unanimité**

## 12. Décisions prises par délégation

Monsieur le Président informe le conseil de communauté des décisions prises par délégation, selon les dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT,

<b>Objet</b>	<b>Référence de la décision</b>
Signature du marché Assistance de maîtrise d'ouvrage de la mise en place de la tarification incitative Bureau d'Étude Inddigo – 49 355 €	N°14/043
Signature du marché de travaux « de réhabilitation, de rénovation et de mise en accessibilité de la piscine intercommunautaire » : Lot 1 désamiantage 29 582,40 € TTC - Pays d'Olmes Bâtiment Lot 2 démolition Gros œuvre 56 767, 99 € - Pays d'Olmes Bâtiment Lot 3 charpente couverture bardage 378 200 €- DL Garonne Lot 4 Isolation thermique par extérieur enduit 36 800 € - SARL Benazet Lot 5 Menuiserie Extérieur Aluminium 45 600 € - MDC Dumortier Lot 6 Électricité – Ventilation 39 500 € - SARL Centenero	N°14/043

## 15. Information et questions diverses

### 1) Point sur le PLUi

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15**